



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) LIQUIDE DE POLISSAGE

### 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Liquide de polissage  
Autre nom ou code: 3052104  
Usage: Liquide de polissage pour les résines acryliques et les métaux  
Nom du fournisseur: DenPlus Inc.  
Adresse: 333-M Chemin du Tremblay  
Boucherville, QC, Canada, J4B 7M1  
Téléphone pour informations: 450.641.1330  
Téléphone d'urgence: 613.996.6666  
Centre Anti-Poison du Québec 1.800.463.5060

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification

Toxicité aiguë - orale- Catégorie 4 H302 Nocif en cas d'ingestion  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
- Catégorie 2 H319 Provoque une irritation sévère des yeux

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger H302 Nocif en cas d'ingestion  
H319 Provoque une irritation sévère des yeux

Conseils de prudence: P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler le Centre Anti-Poison/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338	ENCAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si possible. Continuer à rincer.
P330	Rincer la bouche.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste. Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/ contenant pour matériau dangereux en accord avec la réglementation local, provincial ou nationale.

### 3. INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Boue aqueuse de corps minéraux dans une eau de polissage ammoniacuée, petite quantité d'agents tensio-actifs et de pigments.

Ingrédients dangereux	CAS	Plage de concentration (en poids)
Chlorure d'ammonium	12125-02-9	0,1 à 1 %

### 4. PREMIERS SOINS

#### 4.1 Description des premiers soins nécessaires

Inhalation	Non requis
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC PEAU: Laver à grande eau. En cas d'irritation de la peau ou de rougeurs, consulter un médecin.
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si possible. Continuer de rincer.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Faire vomir. Consulter un médecin si un malaise apparaît.

#### 4.2 Symptômes et effets les plus importants : aigus ou retardés

Peut causer une réaction allergène de la peau.

Peut causer une irritation des yeux.

#### 4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge immédiate ou d'un traitement spécial

Non nécessaire.

## 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### 5.1 Agents extincteurs

En cas d'incendie, pulvériser de l'eau, utiliser du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de la mousse en vaporisateur, de la poudre sèche. Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 5.2 Dangers spécifiques du produit dangereux ou du mélange

Aucune information utile est disponible.

### 5.3 Avertissement aux pompiers

Aucun requis.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Zone de travail ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2 Précautions environnementales

Éviter les rejets dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir dans un contenant pour la disposition des déchets selon la réglementation locale.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8 et 13

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions en matière de manutention

Un personnel adéquatement entraîné devrait manipuler ce produit.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Se laver soigneusement après manipulation.

Éviter le contact avec les yeux. Éviter un contact prolongé avec la peau.

Garder le contenant fermé hermétiquement.

### 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder les contenants dans un endroit propre, frais et sec. Une ventilation naturelle est adéquate.

Température de stockage (°C):           Ambiante.

Matériaux incompatibles:               Aucun connu

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Liquide de polissage pour les résines acryliques et les métaux. Pour les professionnels dentaires.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Assurer une ventilation adéquate incluant une extraction d'air appropriée du local pour s'assurer de ne pas excéder la limite d'exposition. Il convient de prendre en considération les procédures de travail et le potentiel d'exposition longue durée, car ils peuvent déterminer si un niveau de protection plus élevé est requis. Ces informations sont données à titre de guide général.

Protection yeux/visage	Utiliser un protecteur facial/ Des lunettes de sécurité/ Un masque facial complet.
Protection de la peau	L'utilisation de gants en vinyle ou nitrile est recommandé. Le choix de gants adaptés devrait être confirmé avec le fabricant des gants.
Protection respiratoire	Non requis normalement.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	Liquide rose opaque
Odeur	Caractéristique
pH (Valeur)	8 - 10
Point d'ébullition (°C)	100
Point d'éclair (°C)	> 150
Inflammabilité (solides, gaz)	Ne s'applique pas
Limites d'inflammabilité	Ne s'applique pas
Tension de vapeur (Pascal)	Ne s'applique pas
Densité de vapeur (Air=1)	Ne s'applique pas
Solubilité (eau)	Soluble dans l'eau
Solubilité (Autres)	Ne s'applique pas
Coefficient de partage (n-Octanol/eau)	Ne s'applique pas
Température d'auto-inflammation (°C)	> 400
Propriétés oxydantes	Ne s'applique pas
Densité (g/ml)	1,6

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Matériau non réactif.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous conditions normales.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

Aucune connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune connue.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Aucune connue.

### 10.6 Produits dangereux de décomposition

Monoxyde de carbone

## 11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

Toxicité aiguë

Ingestion

Faible toxicité par voie orale. Possibilité d'une irritation gastro-intestinale.

Inhalation

Peu probable d'être dangereux par inhalation.

Contact cutané

Peut causer une irritation de la peau.

Contact oculaire

Peut causer une irritation.

### Toxicity

Méthode	Route	Espèces	Valeur
OECD 401	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/Kg

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Écotoxicité

Ce produit n'est pas toxique s'il est manipulé et utilisé proprement .

### 12.2 Persistance et dégradation

Ce produit n'a pas été testé.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ce produit n'a pas été testé.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit n'a pas été testé.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'a pas été testé.

### 12.6 Autres effets nocifs

Aucun connu.

### **13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

Les déchets ne sont pas considérés être dangereux. En disposer conformément aux règlements locaux.

#### **13.1 Méthode de traitement des déchets**

Peut être éliminé par enfouissement conformément aux règlements locaux.

### **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N'est pas classé dangereux pour le transport.

#### **14.1 Numéro ONU**

Non applicable.

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable.

#### **14.3 Classe de danger relative au transport**

Non applicable.

#### **14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable.

#### **14.5 Dangers environnementaux**

Non applicable.

#### **14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur lors du transport**

Non applicable.

#### **14.7 Transport en vrac aux termes de l'annexe II de MARPOL et du Recueil IBC**

Non applicable.

### **15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

SIMDUT 2015

Règlement sur les produits dangereux - Canada (SORS2015-17)

Loi sur les produits dangereux - Canada (R.S.C., 1985, c. H-3)

Règlement sur l'information concernant les produits dangereux (Québec S-2.1, r. 8.1)

### **16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 15 juin 2026

Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous considérons comme sûres. Toutefois elles sont données comme guide, sans garantie expressément ou implicitement quant à son exactitude. Nous n'assumons pas la responsabilité et rejetons toutes réclamations pour la perte, dommage, dépenses engagées liées de quelques façons au transport, manutention et utilisation du produit.